



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapprochement de FMC Technologies et Technip :
La *High Court of Justice* approuve la fusion transfrontalière et fixe la date de réalisation du rapprochement au 16 janvier 2017

Paris et Houston – 21 Décembre 2016 – Technip S.A. (Euronext : TEC) et FMC Technologies, Inc. (NYSE : FTI) ont annoncé aujourd’hui que la *Chancery Division* de la *High Court of Justice* (Angleterre et Pays de Galles) a approuvé la fusion transfrontalière européenne de Technip et TechnipFMC et a fixé la date de réalisation au 16 janvier 2017, après la clôture du marché.

Les parties ont également annoncé le dépôt de l’attestation relative à la fusion, soumise au droit de l’Etat du Delaware, en vertu de laquelle FMC Technologies et une filiale de TechnipFMC fusionneront immédiatement après la fusion de Technip et TechnipFMC le 16 janvier 2017, achevant ainsi le rapprochement entre FMC Technologies et Technip.

Il est prévu que la négociation des actions TechnipFMC débute le 17 janvier 2017 à 9h00 (heure de Paris) sur Euronext Paris et à 9h30 (heure de New York) sur le NYSE.

Cette approbation par la *High Court of Justice* reste soumise à l’absence de résiliation du *Business Combination Agreement* par les parties, à l’approbation par l’AMF du prospectus relatif à l’admission aux négociations des actions TechnipFMC sur Euronext Paris et à l’admission aux négociations des actions TechnipFMC sur Euronext Paris.

###

À propos de Technip

Technip est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos près de [31 000] collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial. Implanté dans 45 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine. L'action Technip est cotée sur le marché Euronext Paris et sur le marché hors cote américain en tant qu'American Depositary Receipt (OTCQX : TKPPY). Pour plus d'information, www.technip.com.

À propos de FMC Technologies

FMC Technologies, Inc. (NYSE : FTI) est le leader mondial du marché des systèmes sous-marins et l'un des principaux fournisseurs de technologies et services au secteur pétrolier et gazier. Nous aidons nos clients à relever les défis les plus redoutables auxquels ils sont confrontés, tels que l'amélioration de l'infrastructure et de l'exploitation sous-marines et du schiste afin de réduire les coûts, de maintenir la disponibilité et de maximiser la récupération du pétrole et du gaz. La société emploie environ 14 500 personnes et exploite 29 grands sites de production et bases de services dans 18 pays. Consultez notre site Internet www.fmctechnologies.com ou suivez-nous sur Twitter @FMC_Tech pour de plus amples informations.

Déclarations prospectives

La présente communication contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les données historiques contenues dans cette communication sont des déclarations prospectives au sens de l'article 27A du United States Securities Act de 1933 tel qu'amendé (le « Securities Act ») et de l'article 21E du United States Securities Exchange Act de 1934 tel qu'amendé (le « Exchange Act »). Les déclarations prospectives font généralement référence à des événements futurs et des revenus, bénéfices et trésorerie anticipés ou à d'autres aspects de nos opérations ou résultats d'opérations. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « peut », « estimer », « perspectives », ou des expressions similaires, en ce compris l'emploi de la forme négative. Toutefois, l'absence de tels mots ne signifie pas que ces déclarations ne sont pas des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes, croyances et hypothèses actuelles concernant le développement futur, les conditions de marché et leur impact potentiel sur nos activités. Bien que la direction juge que ces déclarations prospectives sont raisonnables au jour où elles ont été faites, rien ne garantit que le développement futur de nos activités sera celui que nous avons anticipé.

Les facteurs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement de ces informations prospectives comprennent : le non-respect de certaines conditions suspensives à la réalisation de l'opération proposée ; le défaut d'obtention d'avis juridiques favorables des conseils de chaque société à propos du traitement fiscal qui devrait être réservé par les Etats-Unis d'Amérique à TechnipFMC Limited (qui sera renommée TechnipFMC plc) (« TechnipFMC ») à l'issue de l'opération proposée ; les risques associés aux passifs fiscaux, en ce compris le risque de réforme du droit fiscal fédéral des Etats-Unis d'Amérique ou du droit fiscal international ou de l'interprétation qui en est faite, et spécialement le risque que l'Internal Revenue Service refuse de qualifier fiscalement TechnipFMC comme une société étrangère ; le risque que les nouvelles activités ne soient pas intégrées avec succès ou que les sociétés combinées ne réalisent pas les économies de coûts, la valeur de certains actifs fiscaux, les synergies ou la croissance estimées, ou que ces avantages prennent plus de temps que prévu à se réaliser ; le défaut de réalisation des avantages escomptés des activités combinées ; les risques liés à des coûts d'intégration imprévus ; la réduction des dépenses des clients ou les retards de paiement des clients, les changements imprévus liés à des facteurs concurrentiels dans les industries des sociétés concernées ; la capacité d'embaucher et de retenir le personnel clé ; la capacité d'intégrer avec succès les activités des sociétés ; l'impact potentiel de l'annonce ou de la réalisation de l'opération proposée sur les relations avec des tiers, y compris les clients, les employés et les concurrents ; la capacité d'attirer de nouveaux clients et fidéliser les clients existants de la manière prévue ; la dépendance à l'égard des systèmes de technologie de l'information et leur intégration ; les changements dans les législations et réglementations gouvernementales affectant les sociétés ; les conditions économiques internationales, nationales ou locales, ou les conditions sociales ou politiques qui pourraient nuire aux sociétés ou à leurs clients ; les conditions sur les marchés du crédit, les risques associés aux hypothèses que les parties font en relation avec les estimations comptables essentielles et les procédures judiciaires des parties ; et les opérations internationales des parties, qui sont soumises aux risques de fluctuations des devises et au contrôle des changes.

Toutes nos déclarations prospectives comprennent des risques, des incertitudes (quelques-unes d'entre elles sont significatives et échappent à notre contrôle) et des hypothèses qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement des résultats historiques, des attentes ou des projections actuelles. Ces facteurs doivent être examinés attentivement, ainsi que les autres risques et incertitudes qui affectent les activités des parties, y compris ceux décrits dans le rapport annuel de FMC Technologies sur le formulaire Form 10-K, ses rapports trimestriels sur le formulaire Form 10-Q, ses rapports d'information permanente sur le formulaire Form 8-K et dans les éventuels autres documents déposés par FMC Technologies et TechnipFMC auprès de la United States Securities and Exchange Commission ainsi que ceux décrits dans les rapports annuels et Documents de Référence de Technip S.A. et dans les éventuels autres documents déposés auprès de l'autorité française des marchés financiers (Autorité des marchés financiers). Nous souhaitons vous avertir de ne pas accorder une confiance indue à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autre, sauf dans la mesure requise par la loi.

Pour plus d'informations, contacter

Pour Technip

Relations analystes et investisseurs

Aurélia Baudey-Vignaud

P : +33 1 85 67 43 81

abaudeyvignaud@technip.com

Elodie Robbe-Mouillot

P : +33 1 85 67 43 86

erobbemouillot@technip.com

Relations publiques

Christophe Bélorgeot

P : +33 1 47 78 39 92

cbelorgeot@technip.com

Laure Montcel

P : +33 1 49 01 87 81

lmontcel@technip.com

Pour FMC Technologies

Relations analystes et investisseurs

Matt Seinsheimer

P : +1 281.260.3665

investorrelations@fmcti.com

Relations publiques

Lisa Albiston

P : +1 281.610.9076

media.request@fmcti.com

Lisa Adams

P : +1 281.405.4659

media.request@fmcti.com